



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

conseil national de l'alimentation

Question écrite n° 1301

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche de lui donner des indications sur le fonctionnement du Conseil national de l'alimentation. Il souhaite connaître l'activité de cet organisme en 2005 et 2006, ainsi que ses coûts de fonctionnement pour ces deux années.

Texte de la réponse

Le Conseil national de l'alimentation (CNA) est une instance consultative du Gouvernement présidée par une personnalité indépendante, actuellement M. Philippe Guerin, et placée sous triple tutelle des ministres chargés de la consommation, de la santé et de l'agriculture. Le CNA réunit toutes les composantes de la chaîne alimentaire représentées par quarante-sept membres bénévoles issus des organisations professionnelles, des syndicats et des organisations de consommateurs agréées. Les établissements publics de recherche et d'enseignement supérieur ainsi que les administrations en sont membres de droit. Dans la période 2005-2006, le CNA a tenu quarante-cinq réunions de groupes de travail, treize séances plénières et organisé deux colloques scientifiques en région. Il a adopté et publié neuf avis, notamment sur la mise en place d'une expertise socio-économique et d'un observatoire de l'alimentation sur la prévention de l'obésité infantile, qui peuvent être consultés sur le site Internet du ministère de l'agriculture et de la pêche (www.agriculture.gouv.fr, rubriques « ressources » et « publications officielles »). Le CNA participe également à la mise en oeuvre du programme national nutrition santé (PNNS) puisqu'il est représenté dans son comité de pilotage, dans le comité d'attribution du logo PNNS et dans le comité de validation des chartes d'engagement de progrès nutritionnel. Il est animé par deux fonctionnaires du ministère de l'agriculture et de la pêche, et dispose d'un budget annuel de fonctionnement de 75 000 euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1301

Rubrique : Agroalimentaire

Ministère interrogé : Agriculture et pêche

Ministère attributaire : Agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 juillet 2007, page 4934

Réponse publiée le : 18 septembre 2007, page 5662